



DELIBERATION N°2025/05/MJI DU 19 FEVRIER 2025 PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2024/08/MJI DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE DE M'TSANGAMOUI

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 4

De votants : 4

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 15 février 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MADI MARI DAROUECHI, NOUDJOUR MADI ASSANI, BOURA MCOLO VITA

Absents :

SOUFFOU ABDALLAH, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSINI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, ANLI AYOUBA, SAINDOU MOHAMADI, ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MOITSOUMOU, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, SOILHI ANSOUMATI, ABDALLAH MAMALI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, OUMAR SAINDOU

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 15 février 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 19 février 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Mr. NOUDJOUR MADI ASSANI ayant** obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'IL a acceptés.

La commune de M'tsangamouji a par la délibération du 14 février 2024 fait une demande de subvention auprès du conseil départemental de Mayotte pour la réalisation de l'extension de la mairie de M'tsangamouji.

Ce projet déjà soutenu par les services de l'Etat est devenu une nécessité au vu de l'augmentation du nombre d'agents et des personnes accueillies dans les services.

Le cyclone Chido accentue ce besoin afin d'améliorer la réactivité et le travail de la commune de M'tsangamouji dans la gestion de la crise. L'extension est en effet pensée



pour créer des espaces autonomes en énergie et adaptés au stockage sécurisé de matériel de gestion de crise.

Avec de nouveaux espaces prévus pour la poste communale et la police municipale, il permet aussi rapidement de sécuriser le travail de ces services évoluant dans un bâtiment fragilisé par les derniers événements météorologiques.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1) De modifier la délibération 2024/08/MJI afin d'actualiser la demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'extension de la mairie de M'tsangamouji avec le plan de financement comme suit :

- Etat : 495 320 € (20 %)
- Commune : 500 000 € (20 %)
- Conseil départemental de Mayotte : 1 488 954 € (60%)

2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 19/02/2025

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 20/02/2025
Qualité : Maire